

Vérifier à l'audition

**Déclaration au Conseil de sécurité de S. E. M. Fodé Seck,
Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien sur la situation au Moyen-Orient,
y compris la question palestinienne**

(au Siège de l'ONU à New York le 22 octobre 2015)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors du dernier débat qui s'était tenu au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, nous avons commémoré le premier anniversaire de la dernière guerre lancée contre Gaza. Dans le même temps, nous avons constaté il y a trois mois la continuation de la construction de colonies israéliennes illégales, de la confiscation de terres palestiniennes et de la démolition de maisons et de vergers palestiniens, et demandé à cet auguste conseil de se mobiliser et de prendre des mesures pour veiller à faire appliquer ses résolutions relatives à la question de Palestine. Nous avons également rappelé que la violence en cours sur une terre considérée comme sacrée par nombre de peuples de croyances diverses était particulièrement troublante.

Aujourd'hui, la situation à Jérusalem a des incidences sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé et d'Israël, et a atteint un point de conflagration qui, hélas, vient confirmer nos pires craintes et prédictions. Les jeunes Palestiniens en proie au désespoir à Jérusalem et en Cisjordanie sont amenés à commettre des actes de violence comme seul moyen de se faire entendre. Dans leur façon d'agir, les Israéliens sont motivés par la crainte, ce qui suscite une vindicte populaire et insuffle un caractère dangereux à la recrudescence de violence.

L'édification de murs entre les quartiers des différentes ethnies ne résoudra en rien les problèmes qui ont précipité la situation en cours; en effet, le fait de boucler les frontières des colonies israéliennes illégales à Jérusalem-Est ne fera qu'exacerber le conflit. Le seul moyen de s'en sortir est de s'engager sur la voie d'un règlement global de la question de Palestine, fondé sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela signifie mettre un terme à l'occupation israélienne sous toutes ses facettes et obtenir la création d'un État de Palestine souverain et indépendant fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Si nous, les Nations Unies, et ce conseil ne proposent pas aux deux peuples un plan porteur d'espoir en vue de parvenir à un règlement équitable et de mettre fin à cette bataille en apparence interminable, dans la perspective d'un avenir où ils pourront l'un et l'autre vivre en paix et dans la dignité, nous nous rendrons complices de la poursuite de la dégradation du conflit qui, de mois en mois et d'année en année, devient encore plus difficile à régler.

Il y a trois mois, j'avais indiqué qu'il y a une nouvelle prise de conscience internationale que 20 années de négociations bilatérales menées par intermittence n'avaient pas produit les résultats escomptés et que, pour obtenir un règlement global de la question de Palestine, il fallait déployer des efforts multilatéraux.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se félicite donc à cet égard des mesures prises par le Quatuor pour le Moyen-Orient élargi afin de mettre en place ce cadre multilatéral. Nous réaffirmons notre position, à savoir que l'Initiative de paix arabe en vue d'une paix globale, y compris la normalisation des relations entre Israël et la région tout entière, continue d'être une occasion historique d'apporter la paix aux peuples israélien et palestinien et à leurs voisins, proches et lointains. Nous exhortons Israël à étudier sérieusement cette initiative, avant que l'évolution de la situation ne la relègue aux oubliettes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En ce soixante-dixième anniversaire de notre organisation et en ce quarantième anniversaire de notre comité, la nécessité pour le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien afin de l'aider à réaliser ses droits inaliénables n'a jamais revêtu un caractère aussi urgent. Tout échec en la matière aura de graves conséquences qui se ressentiront bien au-delà de Jérusalem et bien au-delà d'Israël et de la Palestine. Si les nations du monde, unies par notre organisation et le Conseil, veulent lutter avec succès contre l'extrémisme violent au Moyen-Orient et ailleurs, elles doivent, tout comme le Conseil, trouver une solution à la question de Palestine et l'appliquer, au Moyen-Orient et ailleurs, selon la formule de « deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ». Entre-temps, comme priorité immédiate, le Conseil doit agir de toute urgence pour veiller au maintien du statu quo dans les Lieux saints à Jérusalem. La proposition visant à déployer des observateurs internationaux semble prometteuse comme une première mesure en vue de l'apaisement des tensions et du rétablissement de la stabilité.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien réaffirme son attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit sur ces bases.
